

AGENCE FINANCIERE DE BASSIN SEINE NORMANDIE

10-12 RUE DU CAPITAINE MENARD

75732 PARIS CÉDEX 15 - TÉL 575.62.26

DÉTERMINATION DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION
DES CAPTAGES AEP DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE

MOUFFY - Source du Lavoir

GA 84 / 15 BOU

G. BILLARD
J.C. FORTE

434-4X-0009

AVRIL 1984

BUREAU DE RECHERCHES GÉOLOGIQUES ET MINIÈRES



SERVICE GÉOLOGIQUE
RÉGIONAL
BOURGOGNE

32 Boulevard Maréchal Joffre - 21100 DIJON

Tél. (80) 72.42.31

Télex : BRGMDIJ 350443F

Date de la reconnaissance sur le terrain : 07/03/1984

A ÉTUDE D'ENVIRONNEMENTI - SITUATION GEOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIVE DU CAPTAGEII) SITUATION GEOGRAPHIQUE

Commune d'implantation du captage : MOUFFY

Lieu dit : Source du Lavoir

Parcelle cadastrale : Section A 4 - n° 1281

Distance à l'agglomération et orientation : dans le village, à 300 m W église

Nature du captage :

- puits ☐- forage ☐- source captée ☒

Appellation courante du captage : Source du Lavoir

Carte géologique : COURSON LES CARRIERES

- n° : 434

- huitième : 4

Indice B.R.G.M. : 434 - 4X - 0009

Coordonnées Lambert :

- X = 688,48

- Y = 295,34

Altitude du sol : Z = 240 (EPD)

Champ captant :

- ouvrage unique ☒- plusieurs ouvrages ☐ - nombre :

- prélèvement annuel en 1983 : environ 5 500 m3

12) SITUATION ADMINISTRATIVERapport du géologue agréé G. BILLARD ☒Rapport du conseil départemental d'hygiène ☐Arrêté de déclaration d'utilité publique ☐Autres : ABRARD ☒

Date

11/04/1984

04/11/1954

ANNEXE : Plan de situation au 1/25.000 ☒

II - SITUATION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE DE L'A.E.P.

Organisme responsable - Nom et adresse : Mairie de MOUFFY ,

- Commune ☒

89129 CHARENTENAY

- Syndicat ☐

Mode de gestion de l'A.E.P. :

- régie municipale ☒

- affermage ☐

- concession ☐

Nom et adresse du service gestionnaire : Mairie de MOUFFY
89129 CHARENTENAY

Nombre de communes desservies par 1 :

Organisation de l'A.E.P. en plusieurs réseaux : oui ☐
non ☒

Nom du réseau desservi par le captage ☐
le champ captant ☐

Communes desservies par le réseau, avec leur nombre d'habitants ☒
d'abonnés ☒

- MOUFFY 106 habitants

- 60 abonnés

-

-

-

Autres champs captants d'A.E.P. d dans le réseau R ☐
hors du réseau HR ☐

R ou HR	en service	aban- donné	Commune d'implantation	Nombre d'ouvrages	prélèvement annuel en l9
	☐	☐			
	☐	☐			
	☐	☐			
	☐	☐			
	☐	☐			

- Réservoirs semi enterrés ☒

- Châteaux d'eau ☐

- nombre : 1

- capacité (m3) : 150 m3

Historique de l'A.E.P. : oui ☐
non ☒

ANNEXE : Historique de l'alimentation en eau potable du réseau ☐

III - CARACTERISTIQUES DU SITE AQUIFERE

Nature du site

vallée	☐	plaine	☐
vallée sèche	☒	coteau	☐
thalweg	☐	plateau	☐

Aquifère capté et étage géologique

alluvions	☐
craie	☐
sables albiens	☐
calcaires et marnes Kimméridgien	☒
arène granitique	☐

Terrain de couverture

nature : terre limoneuse à cailloutis calcaires
épaisseur : environ 2 m

Substratum

nature : niveau marneux
atteint : oui ☒
non ☐

Profondeur du niveau d'eau sous le sol et date de la mesure

1,90 m le 07/03/1984

Température de l'eau et date de la mesure

11°4 le 07/03/1984

Essai de débit

réalisé :	oui	☒	23.04.1954 = 1,93 m3/h
	non	☐	17.08.1954 = 0,99 m3/h
			13.10.1954 = 0,90 m3/h
valeur de la transmissivité :			m2/s

Qualité de l'eau - Observations particulières

Eléments dont la teneur présente une anomalie (variabilité et (ou) excès)
(avec valeurs extrêmes)

- Eau dure, teneurs élevées en nitrates - Présence occasionnelle de nitrites et d'ammoniaque
- Contamination bactérienne permanente, parfois très importante

ANNEXE : Coupe géologique ☐
Coupe lithologique ☐
Coupe stratigraphique ☐
Tableau d'essai de débit ☐

Courbe interprétative de l'essai ☐
Tableau d'analyse de type I ☐
Tableau d'analyse de type II ☒

IV1 - OUVRAGE

Type d'ouvrage

puits ☐
forage ☐
source captée ☒

Date d'exécution : ancien - réaménagement du captage en 1964
de mise en service : 1965

Profondeur : 3,5 m

Diamètre en tête : 3 x 3m
en fond : 3 x 3m

Groupes d'exhaure dans l'ouvrage :

Nombre	2 ☒	☐
Nature	Pompes de surface	
Débit (m3/h)	4	
HMT (m)		

Compteur d'eau sur la sortie des groupes : oui ☒
non ☐

Régime d'exploitation

Débit d'exhaure (m3/h) : 4

Volume d'exhaure en 1983 : environ 5 500 m3

Débit maximal d'exhaure en 1983 : 50 m3/jour période : estivale
minimal : 10 m3/jour : hivernale

IV2 - STATION

Station de refoulement après les groupes d'exhaure : oui ☐
non ☒

Station de traitement de l'eau

Stérilisation ☒

Floculation et filtration ☐

Chlore gazeux ☐

chlorure ferrique ☐

eau de javel ☒

carbonate ☐

autres ☐

filtre à sable ☐

point d'injection : conduite de
refoulement des pompes

autres ☐

ANNEXE : Coupe technique ☐
Tableau d'analyse de l'eau de type I ☐
Tableau d'analyse de l'eau de type II ☒

V - ETAT DE L'ENVIRONNEMENT

1 - Immédiat (parcelle cloturée)

- parcelle clôturée en bon état

2 - Rapproché (250 m autour du captage)

- habitations
- jardins
- cultures

3 - Eloigné (1 km autour du captage)

- cultures

4 - Constats de pollution observée au captage depuis sa création

ANNEXES : Croquis côté de la parcelle cloturée ☐
 Plans parcellaires au 1/1 250 - 1/2 000 ☒
 Plan de situation au 1/25 000 ☒

GEOLOGIE

Le secteur de MOUFFY est constitué par de puissantes formations de calcaires portlandiens reposant sur un important complexe de calcaires et marnes d'âge kimméridgien. Les couches montrent un faible pendage en direction du NW. Le secteur est affecté par une tectonique cassante. Les accidents majeurs sont orientés NS à NE-SW et WNW-ESE.

Les circulations d'eaux souterraines se font le plus souvent suivant des réseaux karstiques, en liaison avec la tectonique cassante. Des émergences se manifestent dans les vallées, au toit de niveaux marneux. Dans le secteur de la source du Lavoir, l'écoulement général des eaux souterraines se fait en direction de l'Est.

PERIMETRES DE PROTECTIONPérimètre de protection immédiate (cf. carte II₁)

Il sera constitué par le périmètre actuellement clôturé. A l'intérieur de ce périmètre, seules sont autorisées les activités en relation avec l'exploitation du captage.

Périmètre de protection rapprochée (cf. cartes II₁ à II₃)

Il s'étendra approximativement entre 100 et 250 m autour du captage. Les réglementations afférentes à ce périmètre sont notifiées dans le tableau des prescriptions joint en annexe n° 6.

L'épandage de produits fertilisants et de produits de traitement des cultures est toléré. Il devra toutefois être limité aux stricts besoins des cultures.

En matière d'assainissement, les habitations situées à l'intérieur de ce périmètre devront être équipées en conformité avec le règlement sanitaire départemental.

Les fossés des chemins et routes seront maintenus en bon état d'écoulement sur toute la traversée du périmètre.

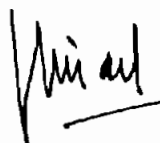
Périmètre de protection éloignée (cf. carte I)

Il est défini par la portion la plus vulnérable du bassin d'alimentation présumé du captage. Les réglementations afférentes à ce périmètre sont notifiées dans le tableau des prescriptions joint en annexe n° 6.

Sous ces conditions spéciales et celles générales citées dans le décret n° 67-1093 du 15/12/1967 et la circulaire du 10/12/1968, je donne un avis favorable à la poursuite de l'exploitation de la source du Lavoir pour l'alimentation en eau potable publique de la commune de MOUFFY.

A DIJON, le 11 Avril 1984

G. BILLARD



STATION AGRONOMIQUE DE LYONNE

Allée Turenne

89000 AUXERRE

Téléphone (86) 52.23.90

LABORATOIRE DE CONTROLE DES EAUX

Dossier n° : 434-4X-0009

Commune d'implantation :

MOUFFY

SOURCE du lavoir

Date.....

EXAMEN PHYSICO-CHIMIQUE

Température de l'eau (en ° C).....

Turbidité (gouttes de mastic)

Résistivité (en ohms/cm à 20 °C)

pH (à 20 °C) { Avant

Essai au	(Après
----------	--------

marbre / Alcalinité (en CaO : mg/l) { Avant

(Après

Ammoniaque (en NH_4 : mg/l)

Nitrites (en NO_2 : mg/l)

Nitrates (en NO_3 : mg/l)

Chlorures (en Cl : mg/l)

Oxygène cédé par KMnO_4

milieu alcalin, à chaud en 10 mn (en 0 : mg/l) ..

Dureté totale (degré français)

Titre alcalimétrique complet (T.A.C., degré français)

Sulfates (en SO_4 : mg/l)
Fe: (en Fe : mg/l)

Fer (en Fe : mg/l)

EXAMEN BACTÉRIOLOGIQUE

Dénombrement total des bactéries (au ml) :

après 24 h, à 37°

après 72 h, à 20-22°

Coliformes (dans 100 ml)

Membranes filtrantes, à 37° (I. M. V. I. C.)

Escherichia coli (dans 100 ml)

Membranes filtrantes, à 44° (I. M. V. I. C.)

Streptocoques fécaux (dans 100 ml)

(milieux ROTHE et LITSKY)

Clostridium Sulfito-réducteurs (dans 100 ml)

Observations particulières :

ANALYSES PHYSICO - CHIMIQUES, DE TYPE II,
ET BACTERIOLOGIQUES REALISEES, DANS LE CADRE
DU RESEAU DE CONTROLE SANITAIRE DES EAUX
DU DEPARTEMENT, PAR LA D. D. A. S. S.

N.B. : Cette feuille d'analyse d'eau de la station agronomique de l'Yonne a été adaptée aux besoins de l'étude d'environnement.

25.07.66	25.08.75	17.11.76	4.07.77	23.10.78	11.12.79	10.12.80	23.11.81
1	2	3	4	5	6	7	8
1350	1580 7,21	7,20	1644 7,12	1572 7,28	1653 7,16	1639 7,18	1712 7,0
	158	143	155	137	147	140	146
0	0	0	0	0	0,05	0	0
0	0	0	0,009	0,03	0	0	0
3	40	48	44	46	72	60	60
14,2	29,1	30,5	24,1	24,8	24,8	26,2	26,3
0,75	0,5	0,40	0,4	0,55	0,47	0,57	0,4
18	35,8 28,2	35,8 25,4	36,2 27,6	37,6 28,0	35,3 26,2	35,0 25,0	34,8 26,0
137	472	21	800	4200	38	5	58
309	2240	122	32000	19200	2160	280	840
1000	6000	100	7000	47500	380	16	1600
1000	48	10	100	340	50	4	400
10	200	10	200	100	50	100	6
	20	5	10	5	5	0	0

PERIMETRES DE PROTECTION

Réglementation et tableau des prescriptions

En application de l'article 7 de la loi n° 64 - 1245 du 16/12/1964, du décret n° 67 - 1093 du 15/12/1967 et de la circulaire d'application du 16/12/1968.

- 1 - A l'intérieur du périmètre de protection immédiate : sont interdits tous dépôts, installations ou activités autres que ceux strictement nécessaires à l'exploitation et à l'entretien des points d'eau.
- 2 - A l'intérieur des périmètres de protection rapprochée et éloignée : sont interdites, réglementées ou autorisées, conformément au tableau, les activités suivantes :

DEFINITION DES ACTIVITES	X	(A = interdites B = réglementées)		(ni interdites ni réglementées)		Périmètre rapproché		Périmètre éloigné	
						activités existantes	activités futures	activités existantes	activités futures
		A	B	A	B	A	B	A	B
1 - Le forage de puits							X		X
2 - Les puits filtrants pour évacuation d'eaux usées ou même d'eaux pluviales				X					X
3 - L'ouverture et l'exploitation de carrières ou de gravières				X					X
4 - L'ouverture d'excavations, autres que carrières (à ciel ouvert)				X					X
5 - Le remblaiement des excavations ou des carrières existantes					X				X
6 - L'installation de dépôts d'ordures ménagères, d'immondices, de détritus, de produits radioactifs et de tous les produits et matières susceptibles d'altérer la qualité des eaux				X					X
7 - L'implantation d'ouvrages de transport des eaux usées d'origine domestique ou industrielle, qu'elles soient brutes ou épurées				X					X
8 - L'implantation de canalisations d'hydrocarbures liquides ou de tous autres produits liquides ou gazeux susceptibles de porter atteinte directement ou indirectement à la qualité des eaux				X					X
9 - Les installations de stockage d'hydrocarbures liquides ou gazeux, de produits chimiques et d'eaux usées de toute nature				X					X
10 - L'établissement de toutes constructions superficielles ou souterraines, même provisoires autres que celles strictement nécessaires à l'exploitation et à l'entretien des points d'eau				X					X
11 - L'épandage ou l'infiltration des lisiers et d'eaux usées d'origine industrielle et des matières de vidanges				X					X
12 - L'épandage ou infiltration des eaux usées ménagères et des eaux vannes à l'exception des matières de vidanges				X					X
13 - Le stockage de matières fermentescibles destinées à l'alimentation du bétail				X					X
14 - Le stockage du fumier, engrais organiques ou chimiques et de tous produits ou substances destinés à la fertilisation des sols ou à la lutte contre les ennemis des cultures				X					X
15 - L'épandage du fumier, engrais organiques ou chimiques destinés à la fertilisation des sols				toléré					+
16 - L'épandage de tous produits ou substances destinées à la lutte contre les ennemis des cultures				toléré					+
17 - L'établissement d'étables ou de stabulations libres				X					X
18 - Le pacage des animaux				toléré					+
19 - L'installation d'abreuvoirs ou d'abris destinés au bétail				X					X
20 - Le défrichement				X					X
21 - La création d'étangs				X					X
22 - Le camping (même sauvage) et le stationnement de caravanes				X					X
23 - La construction ou la modification des voies de communication ainsi que leurs conditions d'utilisation					X				X

La commune veillera à l'application des prescriptions énoncées. En outre, peuvent être interdits ou réglementés et doivent, de ce fait, être déclarés à la Direction Départementale de l'Agriculture, toutes activités ou tous faits susceptibles de porter atteinte directement ou indirectement à la qualité de l'eau.

NB : Cet inventaire des activités interdites et réglementées sera annexé au rapport détaillé.

G. Brillard *Préal*

DATE : 11 Avril 1984

Le géologue agréé en matière d'eau et d'hygiène publique
pour le département de l'Yonne

COMMUNE D'IMPLANTATION : MOUFFY
Source du Lavoir

LISTE DES PARCELLES CONCERNEES PAR LES
PERIMETRES DE PROTECTION IMMEDIATE ET RAPPROCHEE

PERIMETRE DE PROTECTION IMMEDIATE

Section A 4 - parcelle n° 1281

PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE

Section A 4 - parcelles n° 949 - 950 - 952 - 954 - 956 - 959 à 962 - 964 -
1021 - 1022 - 1024 à 1026 - 1028 à 1034 -
1036 à 1049 - 1051 - 1052 - 1055 à 1061 -
1063 - 1251 - 1254 à 1256 - 1265 à 1267 -
1273 - 1274 - 1282 - 1290 - 1291 - 1296 -
1297 - 1339 - 1341 - 1342 -

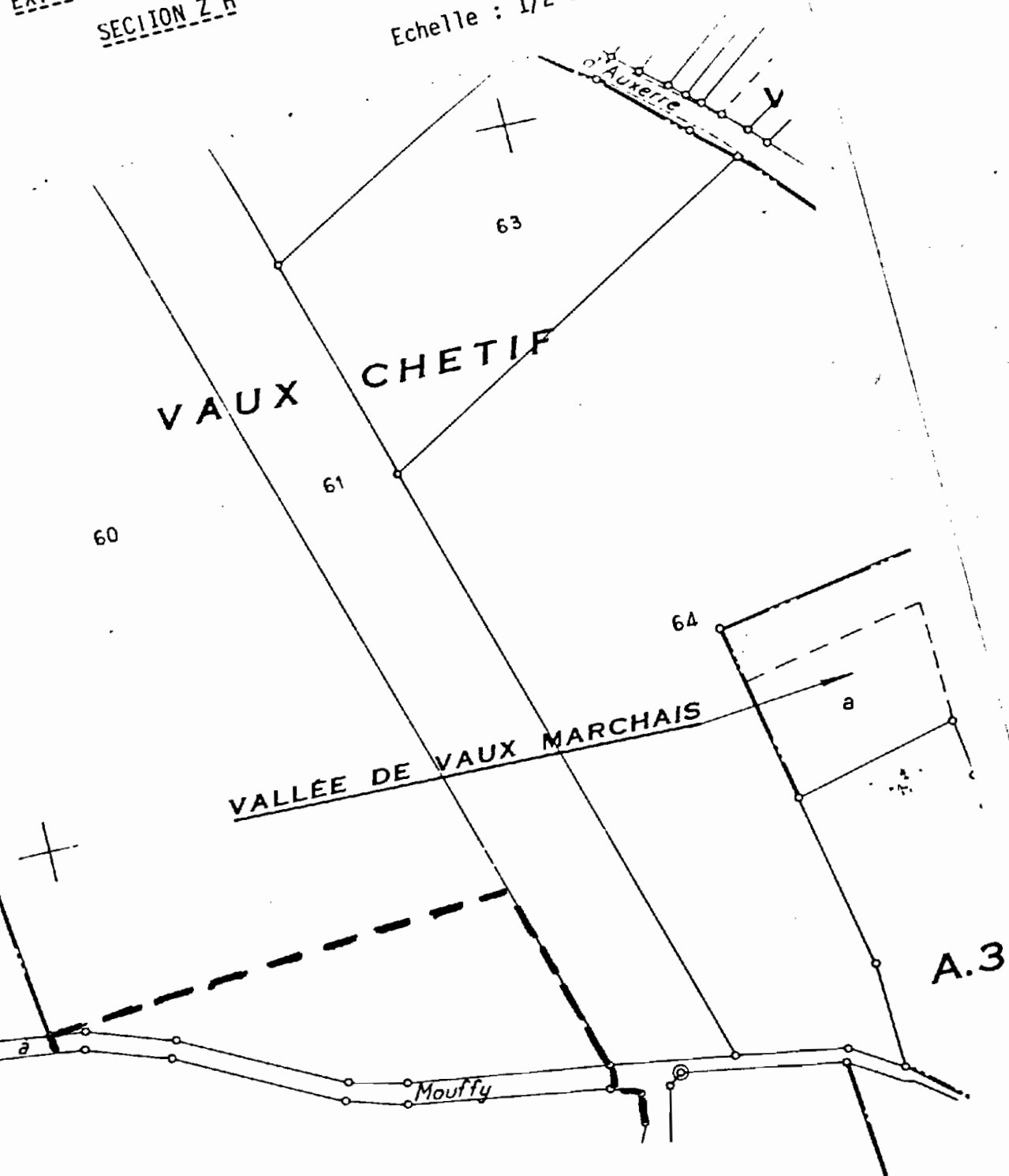
Section Z H - parcelle n° 60

Section Z I - parcelles n° 7 - 8 - 38 à 40 - 71 à 84 -

[illegible]

Périmètre de protection
éloignée

Echelle : 1/2 000



Périmètre de protection rapprochée

Source du Lavoir

SECTION Z I

H



--- Périimètre de protection rapprochée

